

Paris, le 27 janvier 2026

Madame la Ministre déléguée, mesdames les Directrices Générales,

La réalité budgétaire de la France est désormais asphyxiante pour nos services publics et constraint à la mise en œuvre de mesures d'économies pesant notamment sur le budget de l'AEFE. Ces économies risquent de se traduire concrètement en des hausses brutales de frais de scolarité, en des gels d'investissements ou des renoncements à des projets pédagogiques pourtant essentiels. Nous ne pouvons pas nous y résoudre.

Dans ce contexte, une avancée importante vient d'être obtenue au Parlement grâce à l'action de l'ensemble des députés des Français de l'étranger du groupe EPR-Renaissance à l'Assemblée nationale, et avec l'appui déterminant de son président, Gabriel Attal, et du gouvernement de Sébastien Lecornu.

Le 8 janvier dernier, la Commission des finances de l'Assemblée nationale avait dans un premier temps adopté l'amendement (*présenté en annexe de ce courrier*) cosigné par l'ensemble des députés FDE EPR qui proposait d'augmenter le budget de l'AEFE à hauteur de 7 millions d'euros afin de compenser la nouvelle hausse du taux de cotisations employeurs au CAS Pensions pour les fonctionnaires d'Etat détachés dans le réseau (taux qui passera cette année de 78 à 82%).

Nous nous réjouissons désormais que, malgré le choix nécessaire du recours à l'article 49.3, notre amendement ait été retenu par le gouvernement dans la version finale du budget, ce qui constitue un signal politique fort en faveur de l'enseignement français à l'étranger.

La validation de notre amendement neutralise donc cette nouvelle hausse des cotisations et abondera de 7 millions d'euros le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » qui finance notamment l'AEFE. Ainsi, il donnera à l'Agence et aux établissements français de l'étranger une marge de manœuvre supplémentaire pour 2026.

En cohérence avec la philosophie de cet amendement, nous demandons donc à ce que ces 7 millions d'euros soient affectés majoritairement à la minoration du transfert partiel de la charge des pensions civiles de l'Agence vers les établissements en gestion directe (EGD) et conventionnés, transfert entériné par le CA de l'Agence du 19 décembre dernier pour une mise en œuvre dès 2026 à travers une contribution fixée à 35% du montant moyen de la part patronale des pensions civiles en 2026, puis 50% en 2027, avec vocation à s'appliquer à l'ensemble des détachés D1/D3.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Nous souhaitons également que ces 7 millions puissent aussi amoindrir la hausse graduelle prévue de 2.0% à 4.0% des taux de participation des établissements concernés par cette participation financière, et puisse également permettre de stabiliser le budget dédié au réseau FLAM à la hauteur des besoins exprimés, soit env. 800 000 EUR d'aides directes aux associations et fédérations.

Cette dotation supplémentaire de 7 millions d'euros doit permettre aux établissements AEFE de réduire les hausses de frais de scolarité imposées par ce transfert de charges patronales et ces taux de participation, ce qui donnera un peu d'oxygène aux familles et protégera l'attractivité de nos établissements, et laissera le temps à la réforme indispensable de l'AEFE de se mettre en place, en bénéficiant notamment des conclusions de la mission en cours de Samantha Cazebonne.

Cette victoire ne règlera évidemment pas toutes les tensions financières que connaissent notre réseau et nos établissements, mais elle doit éviter une nouvelle dégradation brutale de leur situation. Elle est le fruit d'un travail politique soutenu et de l'engagement de parlementaires qui ont su faire entendre la voix de l'enseignement français à l'étranger au cœur du débat budgétaire.

Veuillez croire, Mesdames, à l'expression de toute notre considération.

Signataires :

Nathalie Coggia

Pieyre-Alexandre Anglade

Vincent Caure

Marc Ferracci

Anne Genetet

Amelia Lakrafi

Benoit Larrouquis

Christopher Weissberg

Caroline Yadan

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 2247)

N° CF1984

AMENDEMENT

présenté par

Mme Coggia, M. Anglade, M. Weissberg, Mme Yadan, M. Caure, Mme Genetet et Mme Lakrafi

ARTICLE 49

ÉTAT B

Mission « Action extérieure de l'État »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	(en euros)
Action de la France en Europe et dans le monde	0	7 000 000	
Diplomatie culturelle et d'influence	7 000 000	0	
TOTAUX	7 000 000	7 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à alerter le Gouvernement sur la difficulté pour l'Agence de l'Enseignement Français à l'étranger d'absorber l'augmentation de 74% à 78% des cotisations employeurs Pension Civile pour ses employés relevant de la fonction publique d'État.

Or et nous l'avons dit, quatre cinquièmes de ces cotisations de 78% n'améliorent ni le pouvoir d'achat, ni les droits à la retraite des fonctionnaires.

Le relèvement de ce taux de 74 à 78% en 2025 représente une charge supplémentaire de 7 millions d'euros pour l'AEFE, 7 millions qui seront portés in fine par les établissements du réseau.

Il est donc proposé dans cet amendement de compenser cette nouvelle augmentation en minorant de 7 millions d'euros en autorisation d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP) du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » pour abonder de 7 millions d'euros le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence ».

Le gage, destiné à satisfaire aux exigences de la recevabilité financière, a vocation à être levé par le Gouvernement afin de ne pas pénaliser d'autres actions essentielles de la diplomatie française.